



> n°22

À Bayonne le 26 OCTOBRE 2018.

## 1/ Protocole d'accord sur les pratiques d'harmonisation des pratiques salariales et sociales à la CAPB

Pour donner suite au comité technique du 18 septembre nous avons validé la mise en œuvre d'un protocole d'accord sur l'harmonisation des pratiques salariales et sociales à la CAPB.

Afin de rédiger ce protocole d'accord **un groupe de travail** sur cette question a été créé.

3 sessions de travail ont eu lieu.

Le protocole d'accord a été négocié avec des propositions apportées par **les organisations présentes, à savoir la CFDT et LAB.**

Nous avons défendu les grands principes édités lors des interventions de nos élu-e-s en Comité technique du 18 septembre, à savoir :

- La mise en place d'un dialogue social permanent à la CAPB
  - La mise en place de clauses de rendez-vous de négociations salariales sur le RIFSEEP
  - **La mise en œuvre de la démarche participative des agents au sein des services pour la définition des cycles de travail (les responsables de service doivent mettre en place des temps d'échanges sur les cycles de travail avec les agents, si tel n'est pas le cas n'hésitez pas à nous contacter – c'est ainsi rédigé dans le protocole d'accord).**

**Une version définitive a été validé par ce groupe de travail lors de sa dernière réunion.**

**Ce protocole d'accord sera présenté au comité technique du 8 novembre.**

**Ce protocole d'accord fixera nos lignes directrices du dialogue social permanent pour les années à venir.**

**Ce protocole est amendable. C'est un outil fondateur permettant aux représentants des personnels de faire entendre la voix des agents au sein des différentes instances.**

## 2/ Comité technique du 08 Novembre prochain.

**Le comité technique du 8 novembre** prochain comportera 3 questions portées par l'administration à savoir :

1. Protocoles d'accord entre l'autorité territoriale et les organisations représentatives du personnel portant sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale

2. Suppressions de postes

3. Égalité hommes/femmes (question portée en son temps par la CFDT CAPB).

## **La CFDT de la CAPB portera de plus 8 questions diverses lors de ce Comité Technique à savoir :**

### **Question n°1**

**Le suivi des questions diverses posées par la CFDT en CT** > quel suivi des questions diverses quand la réponse n'a pas été complètement apportée en direct durant l'instance par l'exécutif ?

### **Question n° 2**

**Le Compte personnel de formation ?** Quand sera-t-il mis en place à la CAPB ? Comment se déroule actuellement le plan de formation à la CAPB.

### **Question n° 3**

**Le bilan social** > nous demandons qu'un 1er bilan social soit rédigé pour notre collectivité après deux années de fonctionnement. Il est obligatoire pour mémoire. Où en sommes-nous de cette question ?

### **Question n° 4**

**Création du CIAS Pays Basque** > La CFDT a écrit à l'autorité territoriale pour demander la création d'un groupe de travail sur les pratiques d'harmonisation des pratiques salariales et sociales pour accompagner l'avènement de cette nouvelle structure. Lors du Conseil communautaire la compétence autonomie a été prise. Comment l'exécutif de la CAPB se positionne-t-il par rapport à notre demande ?

### **Question n° 5**

**EPCC ESAPB** > Où en sommes-nous de la mise en place de la nouvelle entité ? Pouvons-nous avoir un premier retour de la mise en place des contrats des enseignants à la Cité des arts ? Quand aura lieu le premier Conseil d'administration de la structure ?

### **Question n° 6**

**Gestion des présentations des agents aux Commissions Administratives Paritaires :** La CFDT demande la mise en place d'une méthodologie et des principes généraux fixant les contours de désignation des candidat-e-s à la CAP pour les avancements de grade.

En effet de nombreux questionnements nous ont été remontés pour donner suite au CAP du mois de Juin dernier

Afin que les règles soient connues de toutes et tous, il nous semble important que des principes de fonctionnement soient travaillés par le service des ressources humaines avec un échange entre les organisations syndicales et l'exécutif.

**Pour info la CFDT de la CAPB aura 3 adhérent-e-s en position éligible lors des élections du 6 décembre au Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 64 à Pau. Cela permettra à notre collectivité d'avoir des représentant-e-s présent-e-s dans les 3 catégories (A-B-C) au sein de l'instance paritaire décisionnelle.**

### **Question n°7**

**Les nouvelles déchetteries** dites « à plat » sont en train de faire évoluer les pratiques quotidiennes des agents en poste au sein de ces structures.

Aujourd'hui les nouvelles pratiques de collecte incitent les habitants à opérer un changement dans le tri de leurs déchets. De facto les apports en déchetteries sont en constantes augmentations.

La CFDT a demandé lors du CHSCT du 16 octobre que le groupe de travail sur les déchetteries soit réactivé afin d'aborder les contours du métier d'agent en déchetterie ainsi qu'une analyse des besoins humains et des conditions de travail. Qu'en est-il de notre demande ?

#### **Question n°8**

Au sein de la DCVD, sur le Pôle Côte Basque Adour, **les agents du service entretien** souhaite voir modifier leurs horaires de pause méridienne. A savoir qu'à ce jour la pause méridienne est de 1h30.

Après un travail en commun entre les agents et leurs encadrements respectifs, des pistes de travail ont été envisagés. La CFDT souhaite appuyer la demande des agents de ce service lors de ce comité technique.

### **3/ Stationnement au siège Avenue Foch à Bayonne**

La CFDT de la CAPB va écrire à Monsieur le DGS et à Monsieur le chef de Pôle Côte Basque Adour afin de demander la mise en place des fonctionnements pérennes **pour le stationnement des personnels** au siège de l'hôtel d'Agglomération Avenue Foch.

**Des propositions** ont été faites par la CFDT à M le DGS et M. le Chef de pôle (courrier en PJ).

### **4/ Réaménagements bureaux/ Organigramme/Pôles territoriaux**

La CFDT de la CAPB a saisi Mme Béhoteguy et Monsieur Martino sur le sujet **des réaménagements des bureaux dans les pôles** à la suite des nombreux mouvements des personnels liés à la mise en place des organigrammes. Nous avons aussi questionné l'exécutif sur la parution du nouvel organigramme à la suite des mouvements dans les DGA.

Nous avons profité de l'aubaine pour interroger également l'exécutif et la Haute administration de notre collectivité pour demander qu'une information soit faite aux représentants des personnels quant à la nouvelle organisation territoriale à venir. **En effet la CFDT veille à ce que les agents dans les pôles territoriaux puissent assurer leurs missions de services publics dans toutes les compétences qui leurs sont attribuer.**

### **5/ RAPPEL : Indemnité de mobilité**

Si dans le cadre de **vos nouvelles missions** vous êtes appelé à changer de lieu de résidence administrative, la CFDT de la CAPB vous rappelle que vous êtes peut-être éligible à **l'indemnité de mobilité votée en conseil communautaire le 8 avril 2017.**

**Si vous souhaitez prendre connaissance de cette délibération, n'hésitez pas à vous rapprocher du service des ressources Humaines...ou de la CFDT CAPB.**

## 6/ Heure mensuelle d'information syndicale dans les territoires durant la période électorale du 25 octobre au 5 décembre

Dans le cadre des élections professionnelles du 06 décembre, la CFDT de la CAPB ira au-devant des agents, dans les pôles, comme elle le fait régulièrement depuis 2 ans.

Vous recevrez des invitations avec les dates et les lieux de ces réunions via votre boîte mail.

Du 25 octobre au 06 décembre ce ne sont pas moins de 27 réunions qui seront tenues dans tous les territoires et les pôles.

\*\*\*\*\*

Syndicalement.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

La CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.

Mail > [cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com) - Tel : 05 59 25 37 14

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB

Site internet : [www.cfdtcapb.fr](http://www.cfdtcapb.fr)

